



DELIBERATION N° 106/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ADHESION DE LA CACL A LA SCIC FORPECHE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE HALLE A MAREE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procurations : 06
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-106-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération 105/2018/CACL du 12 Juillet 2018 portant la prise d'acte du transfert du port du Larivot ;

Vu la délibération 179/2019/CACL du 25 Novembre 2019 approuvant l'orientation stratégique Pêche de la CACL et du Plan de relance Pêche ;

Considérant qu'initialement, le Marché d'Intérêt Régional (MIR) prévoit le volet des transactions de la vente par lots ;

Considérant que c'est dans cet esprit que la Collectivité Territoriales de Guyane (CTG) souhaite renforcer la structuration des filières de production en proposant la création d'un fonds de mareyage et d'une halle à marée ; Qu'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est créée pour garantir les transactions, sous la dénomination sociale de FORPECHE ;

Considérant que plusieurs collèges sont représentés dont le collège des institutions où la CACL sera amenée à siéger, mais également au Comité stratégique au même titre que les autres EPCI de Guyane, le CRPMEM et AGROMER, le rôle de ce Comité stratégique étant d'exercer un contrôle de la gestion de la société par le Président, et des orientations prises ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du vendredi 4 juin 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité réunie en séance le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 106/2021/CACL** relatif à l'adhésion de la CACL à la SCIC FORPECHE dans le cadre de la création d'une halle à marée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 106/2021/CACL** relatif à l'adhésion de la CACL à la SCIC FORPECHE dans le cadre de la création d'une halle à marée.

APPROUVE la participation de la CACL à la SCIC FORPECHE pour un montant de **500 € (Cinq cents euros)**.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-106-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-106-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021